

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DES
PRIVATISATIONS

DIRECTION DE L'ECONOMIE

DIVISION PREVISION

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

**PROGRAMME
PLURIANNUEL DE
CONVERGENCE
2003-2005**

Novembre 02

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-----------|
| Introduction | 4 |
| A- ETAT DES LIEUX..... | 5 |
| I- EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE..... | 5 |
| 1.1- Secteur réel..... | 5 |
| 1.1.1- Comptes nationaux..... | 5 |
| 1.1.2- Demande intérieure..... | 7 |
| 1.1.3- Prix et inflation | 7 |
| 1.1.4- Pluviométrie | 9 |
| 1.2- Finances publiques..... | 10 |
| 1.2.1- Année 2001 | 10 |
| 1.2.2- Année 2002 | 11 |
| 1.3- Balance des paiements | 12 |
| 1.3.1- Balance des paiements 2001 | 12 |
| 1.3.2- Balance des paiements 2002 | 13 |
| 1.4- Situation monétaire | 14 |
| 1.4.1- Année 2001 | 14 |
| 1.4.2- Année 2002 | 15 |
| 1.5- Dette publique..... | 15 |
| 1.5.1- Année 2001 | 15 |
| 1.5.2- Année 2002 | 16 |
| | |
| II- ANALYSE DES CRITERES DU PACTE DE CONVERGENCE, DE STABILITE, DE CROISSANCE ET DE SOLIDARITE | 17 |
| 2.1- Critères de premier rang..... | 17 |
| 2.1.1- Solde budgétaire de base en % du PIB | 17 |
| 2.1.2- Taux d'inflation annuel moyen..... | 18 |
| 2.1.3- Ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal..... | 18 |
| 2.1.4- Arriérés de paiements intérieurs et extérieurs..... | 18 |
| 2.2- Critères de deuxième rang | 18 |
| 2.2.1- Masse Salariale sur recettes fiscales | 18 |
| 2.2.2- Le ratio "investissements financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales" | 19 |
| 2.2.3- Ratio du déficit extérieur courant hors dons sur le PIB nominal | 19 |
| 2.2.4- Le taux de pression fiscale..... | 19 |
| | |
| B- OBJECTIFS ET STRATEGIES DE CONVERGENCE (2003-2005)..... | 20 |
| I- CRITERES DE PREMIER RANG | 21 |
| 1.1- Solde budgétaire de base en % du PIB | 21 |
| 1.2- Taux d'inflation annuel moyen..... | 21 |
| 1.3- Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal | 21 |
| 1.4- Arriérés de paiements intérieurs et extérieurs..... | 22 |
| | |
| II- CRITERES DE DEUXIEME RANG..... | 23 |
| 2.1- Masse Salariale sur recettes fiscales | 23 |
| 2.2- Le ratio "investissements financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales" | 23 |
| 2.3- Le ratio "déficit extérieur courant hors dons sur PIB nominal" | 23 |
| 2.4- Le taux de pression fiscale..... | 24 |
| 2.4.1- Au niveau de la Direction Générale des Impôts | 24 |

| | |
|--|------------------|
| | 3 |
| 2.4.2- Au niveau de la Direction Générale des Douanes | 25 |
| III- STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE..... | 25 |
| <i>C- MESURES SPECIFIQUES RELATIVES A L'ANNEE 2003.....</i> | <i>27</i> |
| Conclusion..... | 27 |
| ANNEXES | 28 |
| Orientations de la politique budgétaire pour 2003 | 29 |
| Harmonisation du cadre juridique, comptable et statistique des finances publiques | 30 |
| MATRICE DES MESURES DU PROGRAMME INTERIMAIRE RENFORCE..... | 34 |

TOGO : PROGRAMME PLURIANNUEL DE CONVERGENCE

Introduction

Le programme pluriannuel de convergence du Togo a été adopté par le Conseil des Ministres de l'UEMOA de décembre 2000. Toutefois, la réalisation des critères de convergence a été contrariée par des chocs exogènes notamment :

- la non reprise de la coopération avec la communauté financière
- l'absence de programme financier avec les Institutions de Bretton Woods
- la non admission du Togo à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)
- la fragilité de la croissance économique souvent tributaire des aléas climatiques.

En définitive, seul le critère relatif au taux d'inflation a été respecté en 2000 tandis que le critère "solde budgétaire de base/PIB" n'a été respecté qu'en 2001. Le profil des autres critères s'est certes amélioré au cours des trois dernières années sans toutefois pouvoir respecter les normes communautaires.

A- ETAT DES LIEUX

I- EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

1.1- Secteur réel

1.1.1- Comptes nationaux

La révision des estimations et des projections du Produit intérieur brut (PIB) réalisée en septembre 2002 par le Comité PIB révèle un taux de croissance réel de 0,6% et 2,9% respectivement pour les années 2001 et 2002.

a- Année 2001

Le PIB réel en 2001 est en hausse de 0,6% contre une baisse de 0,9% en 2000. La contribution des principaux secteurs se présente comme suit :

- Secteur primaire : 0,3% pour une part relative de 40,9%
- Secteur secondaire : 0,1% pour une part relative de 22,5%
- Secteur tertiaire : 0,2% pour une part relative de 36,7%.

Le secteur primaire est en progression de 2,3% portée essentiellement par les cultures de rente en hausse de 32,8%. En effet, la production de café, de cacao et de coton s'est établie respectivement à 18,6 milliers de tonnes, 7,9 milliers de tonnes et 168,0 milliers de tonnes en hausse respectivement de 22,8%, 20,1% et 43,0% par rapport à 2000.

Au niveau des cultures vivrières cependant, la mauvaise pluviométrie a eu un impact négatif sur la production qui se présente comme suit :

- Manioc : 651,5 milliers de tonnes, soit une variation de -7,0%
- Igname : 549,1 milliers de tonnes, soit une variation de -2,5%
- Maïs : 463,9 milliers de tonnes, soit une variation de -3,8%
- Mil et sorgho : 183,0 milliers de tonnes, soit une variation de -5,1%
- Haricots : 41,3 milliers de tonnes, soit une variation de -1,0%
- Riz paddy : 63,7 milliers de tonnes, soit une variation de 2,2%
- Arachide : 33,0 milliers de tonnes, soit une variation de 27,1%.

Le secteur secondaire est en recul à cause des mauvaises performances notamment des branches " Phosphates" et "Autres" en baisse respectivement de 23,1% et 12,9%. La baisse est également perceptible au niveau de la branche "Constructions (Bâtiments et Travaux publics)" en recul de 12,9%. La valeur ajoutée du secteur régresse en dépit de la hausse de 5,1% réalisée par la sous-branche "Industries alimentaires, boissons, tabacs" et de la progression de 6,9% de la branche "Energie et Eau". La baisse de la valeur ajoutée des constructions résulte de la fin des travaux d'infrastructures entrepris dans le cadre du Sommet de l'OUA et des fréquentes suspensions des décaissements décidées par les bailleurs de fonds suite au non respect des échéanciers de remboursement des dettes par le Gouvernement. La bonne tenue relative de la branche "Energie et Eau" est liée à la reprise de la production d'énergie électrique. Au niveau des "Industries extractives", la production de phosphate a été de 1,1 millions de tonnes en 2001 en baisse de 23,1% par rapport à 2000.

La valeur ajoutée du secteur tertiaire est demeurée stable par rapport à 2000, après une hausse de 1,0% en 2000. Cette stabilité en réalité résulte des baisses de 2,3% et 2,7% enregistrées respectivement par les branches "Commerce-Bars-Restaurants" et "Transports et Communication", et des hausses de 1,6% et 4,7% respectivement pour les branches "Services publics" et "Autres Services". La progression de la valeur ajoutée des services publics résulte de l'augmentation des effectifs du personnel recruté dans le cadre du Projet d'Appui à la Gestion de l'Education (PAGED).

Le PIB nominal est de 903,6 milliards de FCFA en hausse de 5,2% par rapport à 2000. L'indice du déflateur du PIB progresse de 4,5% à cause essentiellement des cultures vivrières dont le déflateur augmente de 14,4% en liaison avec la baisse de la production enregistrée au niveau de la plupart des cultures. Cette forte hausse du déflateur explique la faiblesse du taux de croissance réelle en dépit du niveau relativement satisfaisant du taux de croissance nominale.

Le PIB nominal par habitant s'établit à 193.234,1 FCFA en hausse de 2,5% par rapport à 2000 tandis que le PIB réel par habitant est en baisse de 1,9% et s'établit à 54.918,3 FCFA.

b- Année 2002

Les prévisions révisées du PIB pour 2002 donnent un taux de croissance de 2,9% qui se répartirait entre les principaux secteurs comme suit :

- Secteur primaire : 1,2% pour une part relative de 41,2%
- Secteur secondaire : 0,7% pour une part relative de 23,7%
- Secteur tertiaire : 1,0% pour une part relative de 35,1%.

Le secteur primaire progresserait de 3,8% avec un taux légèrement supérieur à 4% pour les branches "Cultures vivrières" et "Autres (Sylviculture et productions animales)" tandis que les "Cultures de rente" progresseraient de 1,4%.

Au niveau des "Cultures vivrières", les principales productions se présenteraient comme suit :

- Manioc : 677,6 milliers de tonnes, soit une variation de 4,0%
- Igname : 565,5 milliers de tonnes, soit une variation de 3,0%
- Maïs : 482,5 milliers de tonnes, soit une variation de 4,0%
- Mil et sorgho : 190,3 milliers de tonnes, soit une variation de 4,0%
- Riz paddy : 73,2 milliers de tonnes, soit une variation de 15,0%.

Ces projections tablent sur une bonne pluviométrie tout au long de l'année 2002 avec une bonne répartition spatiale.

Dans la branche des "Cultures de rente", la production de café et de cacao progresserait respectivement de 3,0% et 6,1% et s'établirait à 19,2 milliers de tonnes et 8,4 milliers de tonnes tandis que la production de coton-graine resterait inchangée (168,0 milliers de tonnes) eu égard aux contraintes découlant de la baisse prolongée des cours sur le marché international.

La valeur ajoutée du secteur secondaire progresserait de 8,3% avec notamment la reprise au niveau des "Phosphates" et le maintien des performances au niveau du "Clinker" et des "Industries chimiques" qui sont en hausse respectivement de 21,9%, 20,2% et 22,1%. Après la baisse observée en 2001, la valeur ajoutée de "Constructions (Bâtiments et travaux publics)" se stabiliserait avec un taux de croissance de 0,2%. La suspension des décaissements pour le financement de certains projets d'infrastructure s'est poursuivie en 2002 en raison des difficultés

financières de l'Etat. Les "Industries manufacturières" seraient en hausse de 6,1% tout comme "Energie et Eau" en augmentation de 13,1%.

Le secteur tertiaire connaîtrait une baisse de 1,5% à cause essentiellement de la branche "Commerce-Bars-Restaurants" qui reculerait de 6,1%. Cette importante baisse résulte de la prise en compte de la forte hausse de l'indice harmonisé des prix à la consommation au niveau du déflateur de la branche. Les "Transports et Communications", les "Services publics" et les "Autres services" seraient en augmentation respectivement de 1,5%, 0,7% et 3,8%.

Le PIB nominal serait de 957,0 milliards de FCFA en hausse de 5,9% par rapport à 2001. L'indice du déflateur du PIB devrait croître de 2,9% en liaison avec la hausse du niveau général des prix constatée au cours des huit premiers mois de 2002.

Le PIB nominal par habitant serait de 199.473,5 FCFA en hausse de 3,2% par rapport à 2001 et le PIB réel par habitant progresserait de 0,3% et s'établirait à 55.067,5 FCFA.

1.1.2- Demande intérieure

La demande intérieure, tirée par la consommation privée depuis 1994, a augmenté de 6,6% en 2001 par rapport à 2000 et représente 116,3% du PIB contre 114,8% en 2000. La consommation finale qui représente 97,8% du PIB en 2000 est passée à 98,9% en 2001 et se chiffre à 893,3 milliards de FCFA. La consommation privée gagne 2,3 points de PIB et s'établit à 89,3% du PIB en 2001. La consommation publique par contre représentant 9,5% du PIB, perd 1,3 points de PIB par rapport à 2000. L'investissement total se chiffre à 157,2 milliards de FCFA en 2001 et représente 17,4% du PIB contre 17,0% en 2000. La progression de l'investissement total est due essentiellement à la FBCF privée qui passe de 12,2% du PIB en 2000 à 13,2% en 2001.

Le taux d'épargne intérieure brute passe de 2,2% en 2000 à 1,1% en 2001.

En 2002, la demande intérieure représenterait 115,9% du PIB contre 116,3% en 2001. La consommation privée représenterait 88,9% du PIB en 2002 contre 89,3% en 2001 et la consommation publique passerait de 86,2 milliards de FCFA en 2001 à 93,9 milliards de FCFA en 2002 tandis que l'investissement public se chiffrerait à 45,3 milliards de FCFA en 2002 contre 28,3 milliards en 2001. La consommation et l'investissement publics représenteraient respectivement 9,8% et 4,7% du PIB en 2002 contre 9,5% et 3,1% du PIB en 2001. La progression de l'investissement public est basée sur les hypothèses retenues dans le programme d'investissement public (PIP) triennal glissant. L'investissement total passerait de 157,2 milliards de FCFA en 2001 à 165,0 milliards de FCFA en 2002, et le taux d'investissement en légère baisse se fixerait à 17,2% contre 17,4% du PIB en 2001. La variation des stocks serait de 7,4 milliards de FCFA en 2002 contre 9,3 milliards de FCFA en 2001. La FBCF privée représenterait 11,7% du PIB contre 13,2% en 2001.

1.1.3- Prix et inflation

a- Année 2001

L'indice harmonisé des prix à la consommation (ihpc) à Lomé, base 100 en 1996 en moyenne annuelle, a augmenté en 2001 de 3,9% contre une légère hausse de 1,9% un an plus tôt. Cette progression de l'ihpc en 2001 est liée notamment à la hausse des prix dans les fonctions «*Produits alimentaires, boissons et tabac* » (5,2%), «*Santé* » (8,8%) et «*Transports* » (9,5%) . Les dix fonctions de l'indice ont évolué comme suit :

- *Produits alimentaires, boissons et tabac* : +5,2%.

Cette fonction représente 37,96 % du panier de la ménagère. Le groupe « *Produits alimentaires* » avec une pondération de 36,05% a augmenté de 5,5% tandis que les deux autres groupes de fonctions, « *Boissons* » et « *Tabacs* » ont varié respectivement de -1,6% et 9,9% avec des pondérations respectives de 1,57% et 0,34%. Au niveau du groupe « *Produits alimentaires* », les hausses vont de 3,9% pour le sous-groupe « *Huiles et graisses* » à 17,5% pour le sous-groupe « *Pommes de terre, manioc et autres tubercules et bananes plantains* ». Les sous-groupes « *Viande* » et « *Poissons* » ont augmenté respectivement de 7,5% et 17,1% tandis que les sous-groupes « *Pain et céréales* », « *Légumes autres que pommes de terre et tubercules* » et « *Sel, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a.* » ont régressé respectivement de 0,8%, 1,6% et 2,0%.

| | |
|--|--------|
| • <i>Articles d'habillement et articles chaussants :</i> | -1,6% |
| • <i>Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles :</i> | +1,0% |
| • <i>Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison :</i> | +2,7% |
| • <i>Santé :</i> | +8,8% |
| • <i>Transports :</i> | +9,5% |
| • <i>Loisirs, spectacles et culture :</i> | +17,1% |
| • <i>Enseignement :</i> | +1,1% |
| • <i>Hôtels, cafés, restaurants :</i> | +0,7% |
| • <i>Autres biens et services :</i> | -0,7%. |

b- Année 2002

Le niveau général des prix s'est orienté à la baisse au cours du troisième trimestre 2002 en rompant avec la tendance à la hausse observée au cours des deux premiers trimestres. Ainsi, l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) base 100 en 1996 s'établit à 113,7 à fin septembre 2002 et enregistre une hausse de 1,3% en glissement annuel par rapport à septembre 2001. La moyenne des indices du troisième trimestre 2002 est en baisse de -3,1% par rapport à la moyenne du deuxième trimestre 2002 et en légère hausse de 0,4% par rapport à la moyenne du troisième trimestre 2001.

La moyenne de l'IHPC sur les neuf premiers mois de l'année 2002 se chiffre à 116,4 contre 112,6 en 2001 soit une hausse de 3,4%. Les dix fonctions de l'indice ont évolué comme suit :

- *Produits alimentaires, boissons et tabac :* +5,4%¹.

Le groupe « *Produits alimentaires* », avec une pondération de 36,05%, a augmenté de 5,4% tandis que les deux autres groupes de fonctions, « *Boissons* » et « *Tabacs* » ont augmenté respectivement de 5,4% et 3,8% avec des pondérations respectives de 1,57% et 0,34%. Au niveau du groupe « *Produits alimentaires* » tous les postes ont évolué à la hausse excepté le sous-groupe « *Pain et céréales* » qui a légèrement baissé de 0,3%. Les hausses vont de 2,2% pour le sous-groupe « *Pommes de terre, manioc et autres tubercules et bananes plantains* » à 16,3% pour le sous-groupe « *Sel, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a.* ». Les sous-groupes « *légumes autres que pomme de terre et tubercules* » et « *Huiles et graisses* » ont augmenté respectivement de 11,1% et 7,3% tandis que les sous-groupes « *Viande* » et « *Poissons* » ont progressé respectivement de 5,8%, 6,6%.

¹ Le prix moyen du maïs en grains crus s'établit à 124F/kg en baisse de -2,4% sur les neuf premiers mois de l'année 2002 tandis que le prix du maïs en pâte (mawoè) a augmenté de 1,1%. Les prix moyens du mil et du sorgho sont respectivement de 276 F/kg et 216 F/kg en hausse respectivement de 32,8% et 32,7%. Les prix moyens du riz importé en vrac et du riz local vendu au petit bol varient respectivement de -2,6% et +4,6% par rapport à la même période de l'année 2001. Les prix moyens du doèvi fumé et du doèvi séché ont augmenté respectivement de 15,6% et de 30,6% et le prix moyen de l'huile rouge de palme (zomi) a augmenté de 8,9%. Les prix moyens du gboma frais local et de la tomate fraîche locale ont varié respectivement de 2,5% et 27,4%. Les prix moyens du tubercule d'igname de fufu et de la cossette de manioc ont augmenté respectivement de 17,2% et 23,9%.

| | |
|--|--------|
| • <i>Articles d'habillement et articles chaussants :</i> | +0,7% |
| • <i>Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles :</i> | +1,0% |
| • <i>Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison :</i> | +0,8% |
| • <i>Santé :</i> | +13,0% |
| • <i>Transports² :</i> | +1,9% |
| • <i>Loisirs, spectacles et culture :</i> | +5,4% |
| • <i>Enseignement :</i> | -1,2% |
| • <i>Hôtels, cafés, restaurants :</i> | +1,7% |
| • <i>Autres biens et services :</i> | +2,4%. |

La hausse enregistrée au niveau de la fonction « Santé³ » (+13,0%) demeure préoccupante compte tenu de son impact sur le bien-être social des populations.

1.1.4- Pluviométrie

a- Année 2001

La pluviométrie moyenne enregistrée sur dix stations par la Direction de la Météorologie nationale est de 991,8 mm en 93 jours sur les douze mois de 2001 contre 1.076 mm et 97 jours en 2000. L'impact défavorable prévisible de la baisse de 7,9% de la quantité de pluie sur la campagne agricole 2001-2002 pourrait être atténué par une meilleure répartition, le nombre de jours étant en hausse de 3,7%.

La situation par station se présente comme suit :

| | | |
|---------------|---|---|
| • Lomé | : | 699,6 mm soit une variation de 39,3% |
| • Tabligbo | : | 884,1 mm soit une variation de 23,0% |
| • Atakpamé | : | 1.071,0 mm soit une variation de 0,2% |
| • Kouma-Konda | : | 1.103,5 mm soit une variation de -36,3% |
| • Sotouboua | : | 1.036,7 mm soit une variation de -20,9% |
| • Sokodé | : | 959,4 mm soit une variation de -17,7% |
| • Kara | : | 1.238,5 mm soit une variation de 3,0% |
| • Niamtougou | : | 1.019,0 mm soit une variation de -23,4% |
| • Mango | : | 743,0 mm soit une variation de -18,1% |
| • Dapaong | : | 1.171,0 mm soit une variation de 41,5% |

b- Année 2002

La pluviométrie moyenne relevée sur dix stations au cours du deuxième trimestre 2002 par la Direction de la Météorologie nationale est de 399,0 mm en 33 jours contre 410 mm et 33 jours au deuxième trimestre 2001 enregistrant une baisse de 2,7% pour la quantité. Les pluies ont donc été moins abondantes mais avec la même répartition au deuxième trimestre de l'année 2002. Au titre du deuxième trimestre 2002, la situation par station se présente comme suit :

² Les coûts du taxi-auto en ville et du transport en commun sont restés stables tandis que le tarif du taxi-moto zémidjan est de 150 F en baisse de 12,9%. Les coûts du transport inter-urbain en minibus Lomé-Sokodé et Lomé-Kara sont restés stables tandis que le transport avion Lomé-Abidjan-Lomé a augmenté de 35,8% sur les neuf premiers mois de l'année 2002.

³ Les prix moyens de la nivaquine importée, du quinimax injectable importé et de l'alcool à 95° sur les neuf premiers mois de l'année 2002 sont respectivement de 543 F, 4476 F et 1921F en hausse respectivement de 14,4%, 38,6% et 9,7% par rapport à la même période de 2001. Les prix moyens du mercurochrome et de l'aspirine importés ont augmenté respectivement de 14,6% et 11,1%.

Les coûts de l'extraction d'une dent et de la radiographie du poumon dans un hôpital public sont restés stables tandis que les prix moyens des herbes gbazalika et babatidjin pour paludisme ont augmenté respectivement de 6,1% et 3,7%.

| | | |
|---------------|---|---|
| • Lomé | : | 452,2 mm soit une variation de - 14,1 % |
| • Tabligbo | : | 451,0 mm soit une variation de -20,1 % |
| • Atakpamé | : | 644,7 mm soit une variation de +44,1 % |
| • Kouma-Konda | : | 444,7 mm soit une variation de - 18,5 % |
| • Sotouboua | : | 465,4 mm soit une variation de +11,1 % |
| • Sokodé | : | 415,6 mm soit une variation de +25,3 % |
| • Kara | : | 288,5 mm soit une variation de - 21,5 % |
| • Niamtougou | : | 276,7 mm soit une variation de - 4,9 % |
| • Mango | : | 298,8 mm soit une variation de + 31,6 % |
| • Dapaong | : | 252,6 mm soit une variation de -33,4 % |

Sur les six premiers mois de l'année, la moyenne est de 467,7 mm en 39 jours contre 428,2 mm et 37 jours en 2001. La quantité de pluie est plus abondante et mieux répartie. Cette hausse de la pluviométrie pourrait affecter favorablement la production de la campagne agricole 2002-2003.

1.2- Finances publiques

1.2.1- Année 2001

Le TOFE à fin décembre 2001 présente les évolutions suivantes par rapport à fin décembre 2000 :

- Une augmentation de 21,2% des recettes totales et dons
- Une baisse de 15,8% des dépenses et prêts nets
- Une amélioration du solde global base caisse, dons inclus, de 29,7 milliards de FCFA.

a- Recettes et dons

Les recettes courantes s'établissent à 142,3 milliards de FCFA à fin décembre 2001 contre 116,9 milliards de FCFA à fin décembre 2000. Les recettes fiscales passent de 103,9 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à 122,3 milliards de FCFA à fin décembre 2001, progression essentiellement portée par les impôts sur les revenus et bénéfices qui s'établissent à 36,8 milliards de FCFA à fin décembre 2001 contre 26,6 milliards de FCFA à fin décembre 2000. Cette évolution s'explique par les opérations de compensation de créances et de dettes croisées entre l'Etat et les entreprises publiques pour 20,4 milliards de FCFA.

La TVA progresse de 4,9 milliards et se chiffre à 42,2 milliards de FCFA à fin décembre 2001.

Les impôts sur le commerce extérieur se chiffrent à 28,3 milliards de FCFA contre 23,9 milliards de FCFA à fin décembre 2000 tandis que les recettes non fiscales s'établissent à 20,0 milliards de FCFA contre 13,0 milliards de FCFA à fin décembre 2000.

Les dons augmentent de 0,3 milliard de FCFA et s'établissent à 4,6 milliards de FCFA à fin décembre 2001.

Les recettes et dons passent ainsi de 121,2 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à 146,9 milliards de FCFA à fin décembre 2001.

b- Dépenses et prêts nets

Les dépenses totales et prêts nets passent de 168,2 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à 141,7 milliards de FCFA à fin décembre 2001 grâce notamment aux dépenses courantes qui reculent de 10,5% en s'établissant à 128,2 milliards de FCFA. Les salaires et traitements sont de 55,2 milliards de FCFA contre 57,1 milliards à fin décembre 2000. Les dépenses de matières et fournitures s'établissent à 16,6 milliards de FCFA en baisse de 7,8% par rapport à fin décembre 2000. Les intérêts dus sur la dette publique sont de 17,8 milliards de FCFA dont 16,3 milliards de FCFA au titre des intérêts sur la dette extérieure.

Les dépenses en capital s'élèvent à 22,8 milliards de FCFA à fin décembre 2001 contre 28,3 milliards de FCFA en 2000.

Les prêts nets s'élèvent à -9,3 milliards de FCFA contre -3,3 milliards de FCFA en 2000.

c- Soldes et financement

Le solde global base ordonnancement, dons inclus, est de 5,2 milliards de FCFA contre -47,0 milliards à fin décembre 2000, et le solde global base caisse passe de -15,1 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à 14,6 milliards de FCFA à fin décembre 2001 en dépit de la variation des arriérés de paiements qui passe d'une accumulation nette de 31,9 milliards de FCFA à fin décembre 2000, à une accumulation nette de 9,4 milliards de FCFA un an plus tard. Ce solde a été financé à hauteur de 7,8 milliards par des ressources extérieures et à concurrence de -22,4 milliards par des ressources internes. Le solde global base caisse en pourcentage du PIB passe de -1,8 en 2000 à 1,6 en 2001.

1.2.2- Année 2002

Le TOFE provisoire à fin juin 2002 présente les évolutions suivantes par rapport à fin juin 2001 :

- un recul de 20,2% des recettes totales et dons ;
- une baisse de 2,0% des dépenses et prêts nets ;
- une amélioration de 9,9 milliards de FCFA du solde global base caisse.

a- Recettes et dons

Les recettes courantes se contractent de 23,3% et s'établissent à 58,2 milliards de FCFA à fin juin 2002 contre 75,9 milliards de FCFA un an plus tôt⁴. Cette contre-performance s'explique par les baisses de 11,3% et 80,3% enregistrées respectivement par les recettes fiscales et les recettes non fiscales qui s'établissent respectivement à 55,6 milliards de FCFA et 2,6 milliards de FCFA.

La TVA régresse de 4,4% et se chiffre à 19,2 milliards de FCFA à fin juin 2002. Les recettes liées aux impôts sur le commerce extérieur s'élèvent à 14,5 milliards de FCFA et progressent de 8,2%, les impôts sur les revenus et bénéfiques s'établissent à 14,8 milliards de FCFA en baisse de 31,7%.

Les dons augmentent de 2,3 milliards de FCFA et s'établissent à 2,7 milliards de FCFA à fin juin 2002 grâce exclusivement aux dons en capital.

⁴ Les données de 2002 incluent un niveau moins élevé de compensations de créances et de dettes croisées qu'en 2001.
procon5.doc 07/01/03 14:01 11 3838

Les recettes et dons s'élèvent ainsi à 60,9 milliards de FCFA au terme du premier semestre 2002 contre 76,3 milliards de FCFA un an auparavant. Comparées aux objectifs du budget 2002, les recettes totales et dons durant les six premiers mois de 2002 sont réalisés à 40,2% contre 56,7% à la même période de 2001.

b- Dépenses et prêts nets

Les dépenses totales et prêts nets à fin juin 2002 s'élèvent à 57,8 milliards de FCFA en baisse de 2,0% par rapport à fin juin 2001.

Les dépenses courantes en s'établissant à 49,1 milliards de FCFA à fin juin 2002, baissent de 19,1%.

Les salaires et traitements qui se chiffrent à 24,1 milliards de FCFA reculent de 12,7% par rapport à leur niveau de fin juin 2001, en liaison avec le gel des recrutements dans la fonction publique et la suspension de l'effet financier lié aux avancements des fonctionnaires. Les autres dépenses courantes à fin juin 2002 se contractent de 21,1% et s'établissent à 23,7 milliards de FCFA. Ce recul s'explique essentiellement par les baisses de 34,3%, 19,6% et 17,5% enregistrées respectivement par les dépenses courantes hors budget, les dépenses relatives aux matières et fournitures et les bourses et stages qui s'établissent respectivement à 2,0 milliards de FCFA, 5,4 milliards de FCFA et 0,5 milliard de FCFA tandis que les intérêts dus au titre de la dette publique croissent de 5,4% et s'établissent à 9,2 milliards de FCFA.

Les dépenses en capital durant les six premiers mois de 2002 s'établissent à 8,7 milliards de FCFA grâce exclusivement aux financements externes. Par rapport aux objectifs du budget 2002, la part des dépenses en capital ordonnancées s'établit à 23,2% contre 25,5% en 2001.

c- Soldes et financement

Le solde global hors dons s'établit à 0,4 milliard de FCFA à fin juin 2002 contre 17,0 milliards de FCFA un an plus tôt. Le solde global (y compris dons) est de 3,1 milliards de FCFA contre 17,4 milliards de FCFA en 2001. Le solde global base caisse est de 11,7 milliards de FCFA à fin juin 2002 contre 1,8 milliards de FCFA un an auparavant en liaison avec une accumulation nette d'arriérés de paiements de 8,6 milliards de FCFA. L'utilisation de ce solde se répartit en financement intérieur pour -17,7 milliards de FCFA dont -10,8 milliards de FCFA par le secteur non bancaire et 5,9 milliards de FCFA au titre du financement extérieur.

1.3- Balance des paiements

1.3.1- Balance des paiements 2001

Le solde global de la balance des paiements est égal à 9,2 milliards de FCFA contre 35,2 milliards de FCFA en 2000.

Le déficit de la balance des **paiements courants** à fin décembre 2001 s'est dégradé de 22,9 milliards de FCFA passant de 99,2 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à 122,1 milliards de FCFA. Cette évolution s'expliquerait par une détérioration de 10,8 milliards de FCFA du déficit commercial, une aggravation de 9,2 milliards de FCFA du déficit de la balance des services, une amélioration de 4,0 milliards de FCFA du déficit de la balance des revenus et une contraction de 6,9 milliards de FCFA des transferts courants. Le solde courant négatif de la balance des paiements rapporté au PIB courant s'établit à 13,5% à fin décembre 2001 contre

11,6% un an plus tôt. Le ratio de la balance courante hors dons sur PIB courant passe de -14,8% à fin décembre 2000 à -15,4% à fin décembre 2001.

Les **exportations** de café, de cacao et de coton fibre sont respectivement de 4,6 milliards de FCFA, 3,6 milliards de FCFA et 45,9 milliards de FCFA à fin décembre 2001 en baisse respectivement de 51,0%, 5,3% et 2,9% par rapport à fin décembre 2000. Les exportations de phosphates et de ciments s'établissent respectivement à 33,0 milliards de FCFA et 42,6 milliards de FCFA en variation respectivement de -6,2% et 27,2% par rapport à fin décembre 2000.

Le déficit de la **balance des services** passe de 39,6 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à 48,8 milliards de FCFA à fin décembre 2001 contrairement au déficit de la balance des revenus qui passe de 20,6 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à 16,6 milliards de FCFA à fin décembre 2001. Les transferts courants s'élèvent à 41,5 milliards de FCFA contre 48,4 milliards de FCFA à fin décembre 2000.

Le compte de **capital et d'opérations financières** ressort excédentaire de 131,4 milliards de FCFA à fin décembre 2001 en légère baisse de 0,5 milliard de FCFA par rapport à fin décembre 2000. Cette évolution résulte :

1. d'une augmentation de 3,4 milliards de FCFA par rapport à 2000 du "compte de capital" qui s'établit à 9,6 milliards de FCFA en 2001 et
2. d'une diminution de 3,9 milliards de FCFA du "compte des opérations financières".

Les "investissements directs" passent de 29,5 milliards de FCFA en 2000 à 26,2 milliards de FCFA à fin décembre 2001. Les "investissements de portefeuille" se chiffrent à 5,3 milliards de FCFA en 2001 contre 5,5 milliards de FCFA en 2000. Les "autres investissements" passent de 90,7 milliards de FCFA en 2000 à 90,3 milliards de FCFA en 2001 dont les tirages sur emprunts publics qui baissent de 5,7 milliards de FCFA par rapport à 2000 et s'établissent à 15,4 milliards de FCFA à fin décembre 2001. Les amortissements de la dette extérieure publique passent de -31,8 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à -32,2 milliards de FCFA à fin décembre 2001. Les capitaux publics se soldent par des sorties nettes de 16,8 milliards de FCFA.

Le solde excédentaire de 9,2 milliards de FCFA de la balance des paiements en 2001 se traduit par une consolidation du même montant des réserves de la Banque Centrale.

1.3.2- Balance des paiements 2002

Le déficit de la balance des **paiements courants** à fin décembre 2002 pourrait s'aggraver de 7,3 milliards de FCFA par rapport à fin décembre 2001 et se fixer à 129,4 milliards de FCFA. Cette évolution s'expliquerait par une aggravation de 7,0 milliards de FCFA du déficit commercial, une amélioration de 1,7 milliards de FCFA du déficit de la balance des services, une légère aggravation de 0,7 milliard de FCFA du déficit de la balance des revenus et une diminution de 1,3 milliards de FCFA des transferts courants. Le solde courant négatif de la balance des paiements rapporté au PIB courant s'établirait au même niveau que celui de l'année 2001 soit 13,5%. Le ratio de la balance courante hors dons sur PIB courant passerait de -15,4% à fin décembre 2001 à -15,0% à fin décembre 2002.

Les **exportations** de café, de cacao, et de coton fibre seraient respectivement de 5,9 milliards de FCFA, 7,7 milliards de FCFA et 46,0 milliards de FCFA à fin décembre 2002 en progression respectivement de 28,3%, 113,9%, et 0,2% par rapport à fin décembre 2001. Les exportations de phosphates et de ciments s'établiraient respectivement à 35,6 milliards de FCFA et 54,2 milliards de FCFA à fin décembre 2002 en augmentation respectivement de 7,9% et 27,2% par rapport à fin décembre 2001.

Le déficit de la **balance des services** passerait de 48,8 milliards de FCFA à fin décembre 2001 à 47,1 milliards de FCFA à fin décembre 2002 tandis que le déficit de la balance des revenus

passerait de 16,6 milliards de FCFA à fin décembre 2001 à 17,3 milliards de FCFA à fin décembre 2002. Les transferts courants s'établiraient à 40,2 milliards de FCFA à fin décembre 2002 contre 41,5 milliards de FCFA en 2001.

Le compte de **capital et d'opérations financières** ressortirait excédentaire de 134,5 milliards de FCFA à fin décembre 2002 en hausse de 3,1 milliards de FCFA par rapport à fin décembre 2001. Cette évolution résulterait d'une diminution de 4,1 milliards de FCFA du compte de capital et d'une progression de 7,2 milliards de FCFA du compte des opérations financières. Les "investissements directs" s'établiraient à 17,4 milliards de FCFA en 2002 en baisse de 8,8 milliards de FCFA par rapport à 2001. Les "investissements de portefeuille" s'établiraient à 6,4 milliards de FCFA contre 5,3 milliards de FCFA un an plus tôt et les "autres investissements" passeraient de 90,3 milliards de FCFA en 2001 à 105,2 milliards en 2002. Les tirages sur emprunts publics passeraient de 15,4 milliards de FCFA à fin décembre 2001 à 6,0 milliards de FCFA à fin décembre 2002. Les amortissements de la dette extérieure publique passeraient de -32,2 milliards de FCFA à fin décembre 2001 à -39,4 milliards de FCFA à fin décembre 2002. Les capitaux publics se solderaient par des sorties nettes de 33,4 milliards de FCFA.

Le solde excédentaire de 5,0 milliards de FCFA estimé pour la balance des paiements en 2002 se traduirait par une consolidation du même montant des réserves de la Banque Centrale.

1.4- Situation monétaire

1.4.1- Année 2001

Par rapport à fin décembre 2000, la situation monétaire à fin décembre 2001 est caractérisée par :

- Une hausse de 9,2 milliards de FCFA des avoirs extérieurs nets.
- Une baisse de 17,4 milliards de FCFA du crédit intérieur.
- Une baisse de 6,6 milliards de FCFA de la masse monétaire.

A fin décembre 2001, les avoirs extérieurs nets enregistrent une hausse de 20,1% et s'établissent à 55,0 milliards de FCFA contre 45,8 milliards de FCFA à fin décembre 2000. Cette évolution traduit une amélioration de 2,1 milliards de FCFA des avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale qui passent de 34,2 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à 36,3 milliards de FCFA à fin décembre 2001. Les avoirs extérieurs nets des banques de dépôts chiffrés à 18,7 milliards de FCFA à fin décembre 2001 ont enregistré une amélioration de 7,1 milliards par rapport à fin décembre 2000.

Le crédit intérieur régresse de 17,4 milliards de FCFA, passant de 206,6 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à 189,2 milliards de FCFA à fin décembre 2001 sous l'effet conjugué d'une amélioration de 7,2 milliards de FCFA de la Position Nette du Gouvernement (PNG) qui passe de 58,4 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à 51,2 milliards de FCFA à fin décembre 2001, et d'une baisse de 10,1 milliards de FCFA des crédits à l'économie qui passent de 148,1 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à 138,0 milliards de FCFA à fin décembre 2001. L'évolution du crédit intérieur semble refléter la morosité des activités au niveau des secteurs secondaire et tertiaire.

La masse monétaire régresse de 6,6 milliards de FCFA, passant de 246,6 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à 240,0 milliards de FCFA à fin décembre 2001. La circulation fiduciaire passe de 96,1 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à 85,8 milliards de FCFA à fin décembre 2001. Les dépôts en banques passent de 149,1 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à

153 milliards de FCFA à fin décembre 2001 sous l'effet de l'augmentation de 2,2 milliards de FCFA des dépôts des organismes publics et de 1,7 milliards de FCFA des dépôts des particuliers et entreprises privées, (poste « autres ») qui passent de 138,9 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à 140,6 milliards de FCFA à fin décembre 2001.

1.4.2- Année 2002

Par rapport à fin décembre 2001, la situation monétaire à fin juin 2002 est caractérisée par :

- une hausse de 23,4 milliards de FCFA des avoirs extérieurs nets.
- Une baisse de 10,1 milliards de FCFA du crédit intérieur.
- Une hausse de 14,6 milliards de FCFA de la masse monétaire.

A fin juin 2002, les avoirs extérieurs nets enregistrent une hausse de 23,4 milliards de FCFA et s'établissent à 78,4 milliards de FCFA contre 55,0 milliards de FCFA à fin décembre 2001. Cette évolution traduit l'amélioration de 16,4 milliards de FCFA des avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale qui passent de 36,3 milliards de FCFA à fin décembre 2001 à 52,7 milliards de FCFA à fin juin 2002. Les avoirs extérieurs nets des banques de dépôts chiffrés à 25,8 milliards de FCFA à fin juin 2002 ont enregistré une amélioration de 7,1 milliards de FCFA par rapport à fin décembre 2001.

Le crédit intérieur régresse de 10,1 milliards de FCFA passant de 189,2 milliards de FCFA à fin décembre 2001 à 179,1 milliards de FCFA à fin juin 2002 sous l'effet conjugué d'une amélioration de 6,8 milliards de FCFA de la Position Nette du Gouvernement (PNG) qui passe de 51,2 milliards de FCFA à fin décembre 2001 à 44,4 milliards de FCFA à fin juin 2002 et d'une contraction de 3,3 milliards de FCFA des crédits à l'économie qui passent de 138,0 milliards de FCFA à fin décembre 2001 à 134,7 milliards de FCFA à fin juin 2002. L'évolution du crédit intérieur semble refléter la morosité des activités au niveau des secteurs secondaire et tertiaire.

La masse monétaire progresse de 14,6 milliards de FCFA, passant de 240,0 milliards de FCFA à fin décembre 2001 à 254,6 milliards de FCFA à fin juin 2002 suite à l'amélioration des avoirs extérieurs nets et en dépit de la dégradation du crédit intérieur. La circulation fiduciaire progresse de 2,6 milliards de FCFA et s'établit à 88,4 milliards de FCFA. Les dépôts en banques passent de 153,0 milliards de FCFA à fin décembre 2001 à 164,4 milliards de FCFA à fin juin 2002 sous l'effet de l'augmentation de 12,5 milliards de FCFA des dépôts des particuliers et des entreprises privées (poste « autres ») qui passent de 140,6 milliards de FCFA à fin décembre 2001 à 153,1 milliards de FCFA à fin juin 2002.

1.5- Dette publique

1.5.1- Année 2001

La dette publique totale (intérieure et extérieure) s'élève provisoirement à 1.225,5 milliards de FCFA à fin décembre 2001 contre 1.246,5 milliards de FCFA à fin décembre 2000.

a- Dette extérieure

L'encours de la dette extérieure totale a régressé de 12,5 milliards de FCFA passant de 959,5 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à 947,0 milliards à fin décembre 2001.

L'encours de la dette multilatérale s'établit à 597,8 milliards de FCFA à fin décembre 2001 contre 580,6 milliards de FCFA à fin décembre 2000. Des arriérés de paiements ont été accumulés sur le principal et les intérêts avec des montants respectifs de 4,6 milliards et 1,7 milliards de FCFA. Le total remboursé est de 18,7 milliards de FCFA dont 14,3 milliards de FCFA au titre du principal et 4,4 milliards de FCFA au titre des intérêts. Les tirages s'élèvent à 20,5 milliards de FCFA et les engagements sont nuls.

L'encours de la dette bilatérale passe de 353,6 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à 349,0 milliards de FCFA à fin décembre 2001. Le montant des arriérés de paiements s'élève à 33,4 milliards de FCFA dont 21,8 milliards de FCFA au titre du principal et 11,6 milliards au titre des intérêts. Il n'y a pas eu de remboursement au titre des intérêts, tandis que le remboursement au titre du principal s'élève à 0,4 milliard de FCFA. Les tirages sont de 3,2 milliards de FCFA contre 0,5 milliard de FCFA à fin décembre 2000. Les annulations de dettes s'élèvent à 9,3 milliards de FCFA.

L'encours de la dette éligible au club de Paris est de 256,5 milliards de FCFA à fin décembre 2001 contre 254,5 milliards de FCFA à fin décembre 2000. Des arriérés de paiements ont été accumulés sur le principal et les intérêts avec des montants respectifs de 18,8 milliards de FCFA et 10,8 milliards de FCFA.

L'encours de la dette envers les créanciers du club de Londres est de 100 millions environ de FCFA et demeure inchangé depuis décembre 1997.

b- Dette intérieure

Le montant total de la dette intérieure se chiffre à 278,6 milliards de FCFA à fin décembre 2001 contre 298,1 milliards à fin décembre 2000 en baisse de 19,5 milliards de FCFA. Ce dégonflement de l'encours s'expliquerait par des opérations de compensation de créances et de dettes croisées entre le Gouvernement et les entreprises publiques.

1.5.2- Année 2002

L'encours de la dette publique totale (intérieure et extérieure) s'élève provisoirement à 1.179,1 milliards de FCFA à fin juin 2002 contre 1.225,6 milliards de FCFA à fin décembre 2001.

a- Dette extérieure

L'encours de la dette extérieure totale a baissé de 36,6 milliards de FCFA passant de 947,0 milliards de FCFA à fin décembre 2001 à 910,4 milliards à fin juin 2002 suite à une variation favorable du taux de change des devises.

L'encours de la dette multilatérale s'établit à 567,6 milliards de FCFA à fin juin 2002 contre 597,8 milliards de FCFA à fin décembre 2001. Des arriérés de paiements ont été accumulés sur le principal et les intérêts avec des montants respectifs de 4,7 milliards et 2,1 milliards de FCFA. Il n'y a eu ni de tirages, ni de nouveaux engagements, ni de remboursements au titre des intérêts au deuxième trimestre 2002. Le montant payé au titre du principal s'élève à 3,1 milliards de FCFA.

Le niveau de l'encours de la dette bilatérale a baissé de 6,4 milliards de FCFA en passant de 349,0 milliards de FCFA à fin décembre 2001 à 342,6 milliards de FCFA à fin juin 2002. Le montant des arriérés de paiements s'élève à 17,8 milliards de FCFA dont 12,8 milliards de FCFA au titre du principal et 5,0 milliards au titre des intérêts. Il n'y a eu de remboursements ni au titre du principal ni au titre des intérêts. Les tirages sont de 0,5 milliard de FCFA à fin juin 2002 contre 3,2 milliards de FCFA à fin décembre 2001.

L'encours de la dette éligible au club de Paris est de 251,5 milliards de FCFA à fin juin 2002 contre 256,5 milliards de FCFA à fin décembre 2001. Des arriérés de paiements ont été

accumulés sur le principal et les intérêts avec des montants respectifs de 9,7 milliards de FCFA et 4,5 milliards de FCFA.

L'encours de la dette envers les créanciers du club de Londres est de 100 millions de FCFA environ et demeure inchangé depuis décembre 1997.

b- Dette intérieure

Le montant total de la dette intérieure se chiffre à 262,5 milliards de FCFA à fin juin 2002 contre 278,6 milliards à fin décembre 2001 en baisse de 9,9 milliards de FCFA. Cette baisse est imputable aux remboursements effectués au cours de la période.

L'encours total de la dette intérieure se décompose comme suit :

- | | |
|--|-------------------------|
| • Dette commerciale | 94,2 milliards de FCFA |
| • Dette financière | 119,6 milliards de FCFA |
| • Engagements et Risques | 32,6 milliards de FCFA |
| • Autre Dette Commerciale ⁵ | 16,1 milliards de FCFA |

II- ANALYSE DES CRITERES DU PACTE DE CONVERGENCE, DE STABILITE, DE CROISSANCE ET DE SOLIDARITE

Le pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA comporte huit (08) critères répartis en critères de premier rang et en critères de deuxième rang.

Les critères de premier rang

- Ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal (critère-clé) : il devrait être supérieur ou égal à 0% en 2002.
- Taux d'inflation annuel moyen : il devrait être maintenu à 3% au maximum par an.
- Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal : il ne devrait pas excéder 70% en 2002.
- Arriérés de paiements intérieurs et extérieurs : non-accumulation d'arriérés sur la gestion de la période courante.

Les critères de deuxième rang

- Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales : il ne devrait pas excéder 35% en 2002.
- Ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales : il devrait atteindre au moins 20% en 2002.
- Ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal : il ne devrait pas excéder 5% en 2002.
- Taux de pression fiscale : il devrait être supérieur ou égal à 17% en 2002.

2.1- Critères de premier rang

2.1.1- Solde budgétaire de base en % du PIB⁶

⁵ Autre Dette commerciale auditée par le Cabinet C2G.

⁶ Recettes totales hors dons – Dépenses courantes – Dépenses d'investissement financées sur ressources internes.

Le ratio est passé de -1,9% en 1999 à -3,4% en 2000 puis s'est sensiblement amélioré et s'est établi à 1,3% en 2001. Il devrait se situer à -1,0% en 2002. Le retournement constaté en 2001 est imputable à une forte progression des recettes fiscales induite par des opérations de compensation de créances et de dettes croisées entre le Gouvernement et les entreprises publiques. La part des recettes budgétaires dans le PIB est de 15,7% en 2001 contre 13,6% en 2000 et 14,4% en 1999. Elle devrait être de 14,7% en 2002. Le ratio "dépenses courantes /PIB" est passé de 16,1% en 1999 à 16,7% en 2000 puis à 14,2% en 2001. Il devrait se situer à 15,3% en 2002. Le ratio "investissements financés sur ressources internes/PIB" passe de 0,2% en 1999 à 0,4% en 2002 en passant par 0,4% en 2000 et 0,3% en 2001. La faiblesse relative des recettes budgétaires expliquerait la non réalisation de ce critère.

2.1.2- Taux d'inflation annuel moyen

Le taux d'inflation annuel moyen est passé de -0,1% en 1999 à 1,9% en 2000 puis à 3,9% en 2001. Il devrait se situer en deça de la norme communautaire de 3,0% en 2002 si la détente sur les prix amorcée depuis juillet se poursuivait. Le taux d'inflation moyen sur les neuf premiers mois de l'année 2002 est de 3,2% par rapport à la période correspondante de 2001.

Le taux d'inflation global est très sensible à l'évolution de la fonction "Produits alimentaires, boissons, tabacs" de l'indice harmonisé des prix à la consommation qui dépend elle aussi de l'offre de produits alimentaires dans les pays. Les taux d'inflation de 3,9% et 3,2% constatés respectivement en 2001 et 2002 résultent des mauvaises performances de la campagne agricole 2000-2001 et 2001-2002.

2.1.3- Ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal

Le taux d'endettement s'est établi respectivement à 126,0% en 1999, 143,5% en 2000 puis à 135,6% en 2001. Il devrait passer à 123,2% en 2002. La baisse constatée à partir de 2001, s'explique essentiellement par la réduction de l'encours de la dette intérieure intervenue dans le cadre des opérations de compensation de créances et de dettes réciproques entre le Gouvernement et les entreprises publiques.

2.1.4- Arriérés de paiements intérieurs et extérieurs

Le montant des arriérés de paiements accumulés est de 39,9 milliards de FCFA en 1999, 58,0 milliards de FCFA en 2000 et 33,5 milliards de FCFA en 2001. Une réduction de 21,6 milliards de FCFA est programmée pour l'année 2002. Les difficultés financières que traverse le pays depuis plusieurs années expliquent ces accumulations d'arriérés de paiements.

2.2- Critères de deuxième rang

2.2.1- Masse Salariale sur recettes fiscales

Le ratio s'est respectivement établi à 54,9% en 2000 contre 51,2% en 1999, puis il est passé à 45,1% en 2001. Il devrait se fixer à 46,0% en 2002 compte tenu des recrutements de personnel prévus notamment dans le secteur de la santé. Le mauvais profil de ce ratio est imputable à l'insuffisance relative des recettes fiscales. En effet, le ratio "masse salariale/PIB" s'est chiffré à 6,6% en 1999 et en 2000 puis il a baissé pour s'établir à 6,1% et 5,8% respectivement en 2001 et 2002.

2.2.2- Le ratio "investissements financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales"

Le ratio s'est établi à 6,5% en 2001 contre 8,4% en 2000 et 4,5% en 1999. Il devrait passer à 9,1% en 2002. Cette progression s'expliquerait notamment par les dépenses programmées et exécutées au titre du fonds d'entretien routier (F.E.R) alimenté par une partie du produit de la fiscalité intérieure sur les carburants.

2.2.3- Ratio du déficit extérieur courant hors dons sur le PIB nominal

Le ratio devrait être de 15,0% en 2002 contre 15,4%, 14,8% et 12,5% respectivement en 2001, 2000 et 1999. Le déficit chronique de la balance commerciale expliquerait le niveau élevé et la détérioration de ce ratio entre 1999 et 2002 dans oublier le poids du service de la dette.

2.2.4- Le taux de pression fiscale

Le taux de pression fiscale est de 13,5% en 2001 contre 12,1% en 2000 et 12,8% en 1999. Le niveau relativement élevé en 2001 découle de la progression des recettes fiscales impulsée par les opérations de compensation des créances et de dettes croisées entre le Gouvernement et les entreprises publiques. La part des contributions directes dans le PIB est passée de 3,4% en 1999 à 3,1% en 2000 puis à 4,1% en 2001. Elle devrait se fixer à 3,0% en 2002 tandis que la part des contributions indirectes dans le PIB serait de 9,3% en 2002 contre respectivement 9,2%, 8,8% et 9,2% en 2001, 2000 et 1999.

Le niveau peu soutenu de l'activité dans le pays, qui s'est traduit par des taux de croissance du PIB réel faibles voire négatifs au cours de la période, explique la faiblesse relative du taux de pression fiscale, sans oublier les pertes de recettes fiscales occasionnées par la disparition de l'Office des Produits Agricoles du Togo liquidé dans le cadre du programme d'ajustement structurel.

B- OBJECTIFS ET STRATEGIES DE CONVERGENCE (2003-2005)

Les contraintes qui ont handicapé le Togo dans la réalisation des objectifs du programme pluriannuel de convergence 2000-2002 sont d'ordre structurel et leur levée doit être considérée à un horizon de moyen et long terme.

Au cours des trois prochaines années, les mesures nécessaires au respect des critères seront prises et le cadre macro-économique à moyen terme (2003-2005) en tiendra compte.

Ainsi, le taux de croissance du PIB réel passerait de 3,7% en 2003 à 4,5% en 2004 puis à 4,6% en 2005, progression essentiellement portée par le secteur secondaire en hausse respectivement de 6,4%, 7,3% et 6,4% sous l'impulsion des industries extractives, des cimenteries et des unités sidérurgiques. La rénovation du matériel de production de l'International Fertilizers Group Togo (IFG-TOGO) serait terminée en 2002, ce qui permettrait à la Société de reconquérir ses parts de marchés à partir de 2003, les contraintes d'offre étant levées.

La demande intérieure en pourcentage du PIB passerait de 114,5% en 2003 à 113,6% en 2005. La propension moyenne à consommer serait de 86,8% en 2005 contre 87,6% en 2003 tandis que le taux d'investissement progresserait très légèrement et passerait de 17,3% en 2003 à 17,7% en 2005.

L'indice du déflateur du PIB progresserait de 1,8% en 2003 puis se stabiliserait à 1,7% en 2004 et 2005.

La politique budgétaire serait orientée vers le respect des critères du pacte de convergence. Ainsi, les recettes totales et dons en pourcentage du PIB passeraient de 16,1% en 2003 à 16,2% en 2005. La part des dépenses totales et prêts nets serait respectivement de 20,2% en 2003, 19,3% en 2004 et 18,6% en 2005. Les efforts tendant à maîtriser davantage les dépenses courantes se maintiendraient. Le ratio "dépenses courantes/PIB" passerait de 14,4% en 2003 à 13,8% en 2004 puis à 13,3% en 2005. Les dépenses d'investissement en pourcentage du PIB seraient de 5,9% en 2003 puis fléchiraient légèrement pour s'établir à 5,5% en 2004 et 5,3% en 2005. Le solde global base caisse dons inclus des opérations financières de l'Etat serait de -4,2% en 2003, -3,2% en 2004 et -2,4% en 2005.

Le solde de la balance des paiements hors dons officiels serait de -13,5% en 2003 puis se stabiliserait autour de 12% en 2004 et 2005.

La politique monétaire sera définie dans le cadre communautaire de l'UMOA comme par le passé. Elle visera à préserver la valeur externe du franc CFA et à contenir l'inflation tout en fournissant les ressources nécessaires aux différents secteurs marchands. L'évolution des crédits à l'économie reflèterait cette préoccupation. La position nette du Gouvernement évoluerait conformément à la décision prise par le Conseil des Ministres de l'UMOA visant à mettre fin au financement des déficits publics par la Banque Centrale.

La politique d'endettement extérieur du Togo demeurera prudente et privilégiera comme par le passé les emprunts à forte composante de concessionnalité.

I- CRITERES DE PREMIER RANG

1.1- Solde budgétaire de base en % du PIB

Le ratio serait à l'équilibre dès 2003 puis passerait à 0,6% et 1,2% respectivement en 2004 et 2005. Ce résultat serait possible grâce à la réduction de la part relative des dépenses courantes dans le PIB.

1.2- Taux d'inflation annuel moyen

Le critère du taux d'inflation annuel moyen vise à minimiser les écarts d'inflation entre les pays membres en vue d'éviter le désalignement des taux de change réel au sein de l'Union monétaire tout en tenant compte de l'inflation de l'économie mondiale et du rattachement du FCFA à l'Euro.

La source principale de l'inflation au Togo réside dans les tensions qui surviennent périodiquement sur l'offre des produits alimentaires et provoquent une flambée des prix. Les efforts du Togo pour le respect de la norme communautaire viseront à assurer un approvisionnement régulier des marchés en produits alimentaires issus tant de la production agricole et industrielle interne que des importations. Des dispositions seront étudiées pour maintenir, autant que faire se peut, la fiscalité indirecte à son niveau actuel sans compromettre les objectifs retenus par ailleurs pour le solde budgétaire.

1.3- Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal

La réalisation d'un taux d'endettement de 70% à moyen terme dépend de la mise en œuvre de l'initiative PPTE pour le Togo dont la condition sine qua non est la conclusion et la mise en œuvre réussie d'un programme avec les Institutions de Bretton Woods, programme supporté par la FRPC.

Situation du Togo par rapport à l'initiative PPTE

Selon les résultats de l'atelier sur la formulation d'une stratégie nationale de la dette togolaise qui s'est tenu du 26 juillet au 04 août 1999 à Lomé, le Togo se trouve dans la première phase de l'Initiative. Il a obtenu une réduction de 67% de sa dette en termes de flux au Club de Paris en 1995 selon les conditions de Naples avec une période de consolidation s'étendant jusqu'en juin 1998.

Par ailleurs, le Togo a racheté sa dette commerciale en 1997 avec une décote de 87,5%. En cas de conclusion d'un accord sur un programme financier avec le F.M.I. avant la fin de l'année 2002, le point de décision pourrait être fixé à décembre 2003 et le point d'exécution en décembre 2004.

Selon l'initiative PPTE/Cologne, le Togo pourrait bénéficier d'un allègement de sa dette dans les conditions suivantes :

- Tous les emprunts contractés avant le 1^{er} janvier 1983 (Club de Paris 6 et 7) bénéficieront d'une réduction du flux à 90% au cours de la première phase qui dure théoriquement trois ans et débouche sur le point d'exécution où le pays peut bénéficier d'une réduction de 90% du stock.

- Les emprunts ayant bénéficié des conditions de Toronto feront l'objet d'un traitement complémentaire de 33% à 90%.
- Les emprunts ayant bénéficié des termes de Londres feront l'objet d'un traitement complémentaire de 50% à 90%.
- Les emprunts ayant bénéficié des termes de Naples subiront également un traitement complémentaire de 67% à 90%.
- Les dettes de type APD dues aux créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris doivent être annulées tandis que la dette non-APD recevra un traitement comparable à celui obtenu du Club de Paris.
- Pour les créanciers du Club de Londres, la dette résiduelle suite à l'opération de rachat fera l'objet d'une seconde offre de rachat au même taux de 12,5% de sa valeur faciale et financée à 100% par un don de l'IDA.
- Pour la dette multilatérale qui représente plus de 60% de l'encours global depuis le début des années 90, il est indispensable que le Togo obtienne une réduction substantielle.

La conclusion d'un programme FRPC avec le FMI au cours du premier semestre 2003 permettrait d'envisager le point de décision en juillet 2004 après la deuxième revue semestrielle du programme.

Pour ce qui concerne la dette intérieure, le scénario est basé sur la création d'un fonds pour l'apurement du stock de la dette intérieure, fonds alimenté par les dons des bailleurs de fonds, et qui servira à rembourser la dette commerciale et la dette financière. Le Gouvernement a procédé à des opérations de compensation de dettes et de créances croisées avec les entreprises publiques qui ont permis une réduction du stock de la dette intérieure d'environ 10 milliards de FCFA en 2001.

Pour ce qui concerne la dette envers la Caisse Nationale de Sécurité Sociale dont le montant s'élève à 77,7 milliards de FCFA au 28 février 2001, un accord de réaménagement a été signé le 1^{er} juin 2001 entre l'Etat et ladite Caisse. Au terme de cet accord, le montant consolidé de 66,8 milliards sera remboursé sur une période de douze ans dont deux ans de différé au taux d'intérêt de 6% par an à partir du 1^{er} janvier 2002. Le solde non consolidé, soit 10,9 milliards de FCFA, sera réglé de la manière suivante :

- 10,4 milliards représentant des arriérés de cotisations sociales seront versés par l'Etat
- les 500 millions restant seront affectés à l'acquisition d'une partie des actifs immobiliers de la Société Immobilière du Togo (SITO) liquidée.

1.4- Arriérés de paiements intérieurs et extérieurs

Le Gouvernement s'est engagé à apurer le stock d'arriérés de paiements existant et à ne plus accumuler d'arriérés de paiement sur la période de la gestion courante. Une partie du stock de la dette intérieure a été apurée dans le cadre des opérations de compensation de créances et de dettes croisées. Toutefois, la réalisation de l'objectif global d'apurement des arriérés de paiement semble quasiment impossible eu égard aux difficultés financières que connaît le pays. La poursuite des opérations de compensation pourrait constituer un palliatif en attendant la mise en œuvre d'une solution globale incluant les arriérés intérieurs et extérieurs.

II- CRITERES DE DEUXIEME RANG

2.1- Masse Salariale sur recettes fiscales

Le ratio passerait de 44,8% en 2003 à 42,7% en 2004 puis à 40,6% en 2005. Compte tenu de la baisse du ratio "masse salariale/PIB" qui passe de 5,6% en 2003 à 5,3% en 2005, une amélioration plus substantielle du ratio passe par une forte progression des recettes fiscales.

2.2- Le ratio "investissements financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales"

Ce ratio passerait de 9,5% en 2003 à 9,7% en 2004 puis à 9,8% en 2005. Les difficultés financières actuelles du pays laissent peu de marge de manœuvre au Gouvernement pour augmenter substantiellement les dépenses en capital sur ressources propres. Pour que le ratio converge, il faudra que ces dépenses en capital progressent plus vite que les recettes fiscales.

2.3- Le ratio "déficit extérieur courant hors dons sur PIB nominal"

□ Rappel de la composition du ratio

Le solde des paiements courants hors dons comprend les agrégats suivants : les exportations et les importations FOB, les services et les revenus nets. Il s'agit de la balance commerciale, de la balance des services et de la balance des revenus.

En dehors des actions sur les importations qui peuvent donner des résultats à court terme, encore que les importations ne sauraient être ramenées au-dessous d'un seuil incompressible, toutes les autres propositions sont d'ordre structurel.

En vue de permettre au Togo de respecter la norme de 5% fixée dans le cadre du dispositif de surveillance multilatérale de l'UEMOA, le Gouvernement prendra les mesures suivantes :

- ***Mesures visant à accroître les exportations***
 - Finalisation du programme de restructuration et de privatisation des entreprises publiques en vue d'une augmentation de la production et donc des exportations. C'est le cas de l'OTP qui a été privatisé au début de l'année 2002. La nouvelle Société dénommée "International Fertilizers Group Togo" pense achever la rénovation du matériel de production dès la fin de l'année 2002 et amorcer la reconquête des parts de marché perdues à partir de 2003 ;
 - Redynamisation du secteur privé pour une reprise des activités des sociétés d'exportation de produits agricoles ;
 - Services de conseils aux producteurs et exportateurs de produits de rente ;
 - Diversification des produits d'exportation (nouvelles explorations minières et pétrolières, recherches agronomiques, ...) ;
 - Relance des activités en zone franche.
- ***Mesures visant à une maîtrise de l'accroissement des importations***
 - Promotion de la production locale ;
 - Maîtrise des importations exceptionnelles de certaines catégories de biens d'équipement.
- ***Mesures visant à réduire le déficit de la balance des services***
 - Accélération du processus de privatisation des structures hôtelières en vue de la promotion du tourisme ;

- Accélération du processus de restructuration du Port Autonome de Lomé (PAL) pour soutenir sa compétitivité dans la sous-région ;
 - Réhabilitation des infrastructures routières et ferroviaires en appui au PAL.
- **Mesures visant à réduire le déficit de la balance des revenus**
 - Intéressement des nationaux aux prises de participation dans les programmes de privatisation en cours afin d'éviter une dégradation des flux de revenus actuellement au profit des non-résidents ;
 - Création des conditions requises pour faire admettre le Togo dans le processus devant aboutir à terme au bénéfice de l'initiative PPTE.

Ces mesures sont également d'ordre structurel et leurs effets à court terme sont limités. Le ratio devrait passer de -13,5% en 2003 à -12,4% en 2005.

2.4- Le taux de pression fiscale

L'amélioration rapide du taux de pression fiscale constitue la clé de voûte de la réussite du programme de convergence du Togo car le niveau des recettes fiscales conditionne la réalisation de la majorité des critères de convergence, y compris le critère-clé. L'augmentation des recettes fiscales dépend de la croissance économique qui est très sensible aux aléas climatiques et au contexte socio-politique. Le taux de pression fiscale passerait de 12,6% en 2003 à 13,0% en 2005. Des mesures seront prises pour favoriser le relèvement de ce taux..

2.4.1- Au niveau de la Direction Générale des Impôts

- La revue des textes en vue d'une meilleure taxation des activités agricoles

Le secteur primaire représente environ 40% du PIB. Or à ce jour, le secteur n'est toujours pas suffisamment fiscalisé. La taxation sera axée dans un premier temps sur les cultures de rente dont les exportations ont bénéficié depuis janvier 1994 des effets positifs du changement de parité entre le FCFA et le franc français. La loi de finances gestion 2000 a déjà introduit certaines mesures pour organiser le recouvrement dans le secteur par rapport aux textes actuels.

- L'élargissement de l'assiette fiscale

Comme par le passé, la Direction Générale des Impôts continuera sa politique de recherche de la matière imposable en vue de l'élargissement de l'assiette fiscale. L'accent sera mis sur le contrôle fiscal en vue de permettre la dénonciation d'un grand nombre de faux forfaitaires.

- La limitation des exonérations

Le comité de suivi des apurements, des compensations et des exonérations mis en place depuis janvier 2000 permettra un meilleur suivi des demandes d'exonération et autres.

- L'amélioration du recouvrement de la TVA

La TVA étant un impôt indirect à la charge du consommateur final, la mise en place d'un système de recouvrement plus efficace couplé avec une politique de relance de la consommation, permettra d'améliorer le niveau des recettes de l'Etat. A cet effet, un nouvel imprimé de paiement de la TVA est conçu pour permettre l'établissement du fichier des assujettis pour un meilleur suivi de ladite taxe. Un contrôle régulier des contribuables se fera et concernera surtout ceux qui ne disposent pas de comptabilité complète et régulière mais facturent la TVA.

□ L'achèvement de l'informatisation des centres des impôts

Il permettra un meilleur suivi des contribuables dans les centres des impôts. Les relances se feront en temps réel et les recouvrements seront mieux suivis.

L'évaluation des effets ex-ante de toutes ces mesures en termes de recettes supplémentaires n'est pas aisée. La fiscalisation du secteur agricole en particulier nécessite un important travail de sensibilisation sur le terrain.

2.4.2- Au niveau de la Direction Générale des Douanes

- Réduction du montant des importations non taxées ;
- Renforcement de l'équipe d'octroi et de suivi des exonérations ;
- Renforcement du contrôle a posteriori des importations ;
- Redynamisation du Bureau des Enquêtes douanières et du Contentieux ;
- Renforcement de la surveillance du Territoire douanier ;
- Sensibilisation des postes frontières et des brigades à la surveillance du territoire ;
- Redynamisation de l'Inspection Générale des Services ;
- Extension du système douanier informatisé aux grands bureaux frontières ;
- Gestion informatique des manifestes et des Régimes Economiques ;
- Collaboration étroite avec COTECNA dans le cadre du contrôle pré-embarquement des marchandises ;
- Construction de magasins au niveau des bureaux frontières en vue d'améliorer les écors.

L'ensemble de ces mesures aidera à améliorer le fonctionnement de l'Administration, à maîtriser les exonérations, à lutter contre la fraude, la contrebande et la corruption, et à mieux cerner la liquidation et à accélérer le dédouanement. Leur application rigoureuse entraînera une augmentation des recettes de manière sensible mais difficile à quantifier à ce stade.

Compte tenu des bouleversements attendus de la mise en vigueur du TEC (progression significative de la part des importations d'origine communautaire, réarmement important au niveau de certains produits sensibles, détournement de trafic, ...), les recettes recouvrées par la Direction Générale des Impôts prendraient progressivement une part prépondérante dans les recettes fiscales.

III- STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Le Gouvernement a créé par décret un Comité chargé des stratégies de réduction de la pauvreté comprenant un certain nombre de Ministres, des représentants de la société civile et les bailleurs de fonds. Le Comité est chargé de :

- définir les grandes orientations du programme de réduction de la pauvreté ;
- superviser la préparation du document de stratégie de lutte contre la pauvreté ;
- coordonner la mise en œuvre de cette stratégie.

Le Comité a créé une unité de coordination et un groupe technique. Le séminaire méthodologique national de lancement du processus d'élaboration du document stratégique de réduction de la pauvreté s'est tenu à Lomé du 10 au 12 octobre 2001 et a regroupé les représentants de l'administration, de la société civile, des chefs traditionnels, de l'Assemblée Nationale et des bailleurs de fonds.

D'une manière générale, la pauvreté a très sensiblement progressé un peu partout dans le pays en dix ans.

Le séminaire méthodologique a retenu un calendrier pour l'élaboration du DSRP final qui devrait être achevé dans un délai de dix-huit mois à partir du mois d'octobre 2001. Des dispositions ont cependant été prises pour l'élaboration d'un DSRP intérimaire. Ainsi, les différents groupes thématiques constitués à cet effet ont présenté leur rapport qui a été synthétisé par l'Unité de Coordination en une version provisoire du DSRP intérimaire. Ce document sera soumis au Groupe Technique créé par le Comité chargé des stratégies de réduction de la pauvreté et sera validé par les représentants des groupes thématiques réunis en atelier. Le DSRP intérimaire ainsi validé serait transmis au Gouvernement avant la fin de l'année 2002.

C- MESURES SPECIFIQUES RELATIVES A L'ANNEE 2003

Le programme intérimaire renforcé mis en place par les autorités jusqu'au 30 septembre 2002 fera l'objet d'une évaluation par une mission du FMI prévue pour la deuxième quinzaine du mois de novembre 2002. Les mesures spécifiques relatives à l'année 2003 ne sont pas encore arrêtées. Elles feront l'objet de discussion avec les partenaires en développement au cours du premier semestre 2003.

Conclusion

En dépit de l'importance des contraintes externes et internes, le Togo reste fidèle à l'engagement pris à travers l'adoption du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité. Les mesures énoncées dans le présent programme seront prises pour rendre possible l'amélioration continue du profil des critères et la convergence à terme de l'économie togolaise.

ANNEXES

Orientations de la politique budgétaire pour 2003

(Extraits de la lettre de cadrage budgétaire n°0402/PM/CAB/MEFP du 01 août 2002)

En raison de la réduction des concours extérieurs, le financement de l'action gouvernementale doit s'appuyer davantage sur les ressources internes. Ainsi, le renforcement des mesures d'assainissement des finances publiques prises par le Gouvernement seront réaffirmées. Elles s'articulent globalement autour des axes ci-après :

- une rigueur budgétaire accrue, à travers une politique de modération salariale ainsi que la rationalisation et la réduction des dépenses courantes au profit des dépenses en faveur des secteurs sociaux et des infrastructures de base,
- le retour à l'orthodoxie budgétaire notamment par le non recours aux opérations extra-budgétaires,
- une amélioration de l'efficacité de la politique fiscale notamment grâce au renforcement de la fiscalité intérieure et à l'élargissement de l'assiette d'imposition.

Le Gouvernement réaffirme la nécessité de poursuivre les efforts d'assainissement budgétaire en vue de reconstituer l'épargne publique à un niveau élevé pour accroître la part des ressources intérieures dans le financement des investissements et limiter le taux d'endettement extérieur.

Les dispositions prises pour le gel des effets financiers des avancements dans la fonction publique seront donc maintenues pour éviter toute accumulation implicite d'arriérés de dépenses de personnel.

Les dépenses d'investissements privilégieront les projets ayant un impact direct sur la réduction de la pauvreté.

Dans le cadre de la mise en œuvre des directives de l'UEMOA relatives aux finances publiques, une nouvelle nomenclature budgétaire a été élaborée, approuvée et mise en application depuis le 1^{er} janvier 2002 par arrêté n° 244/MEFP/CAB du 20 décembre 2001. En conséquence, il est impérieux que tous les départements ministériels et institutions élaborent leurs projets de budget de fonctionnement et d'investissement suivant ladite nomenclature budgétaire au titre de la gestion 2003.

**Harmonisation du cadre juridique, comptable et statistique des finances
publiques**

III – Harmonisation du cadre juridique, comptable et statistique des finances publiques

1. Rappel

Dans le cadre de la surveillance multilatérale des politiques macro-économiques au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), les Etats membres de l'Union dont le Togo se sont fixés comme objectif l'harmonisation des législations et des procédures budgétaires

C'est dans cette optique que des directives relatives aux lois de finances, au règlement général sur la comptabilité publique, à la nomenclature budgétaire de l'Etat, au Plan comptable de l'Etat et au tableau des opérations financières de l'Etat, ont été adoptées par le Conseil des Ministres de l'UEMOA en 1997 et 1998.

Dans le but de conduire et coordonner les réformes nécessaires à la mise en application desdites directives, et à l'instar des autres pays de l'Union, le Togo a mis en place par arrêté interministériel n° 007/MEFP/MPD/CAB du 15 juin 2000, un Comité à cet effet.

2. Etat d'avancement des travaux du Comité

Les travaux du Comité ont porté sur les points suivants :

- un projet de loi portant transfert de la gestion de la Dette Publique du Fonds National d'Amortissement de la Dette Publique (FNADP) au Trésor ; ce projet a été adopté par le Conseil des Ministres et transmis à l'Assemblée Nationale qui l'a, à son tour, adopté en février 2001 ;
- un projet de décret portant nomination d'un ordonnateur principal unique ; ce projet a été transmis au Ministre chargé des Finances ;
- un projet de décret portant organisation et attributions de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, ainsi que l'organigramme et le rapport de présentation ; ce projet a été adopté par le Conseil des ministres le 08 août 2001 ; décret signé le 20 août 2001 ;
- deux projets finalisés de nomenclature budgétaire, et de nomenclature comptable de l'Etat adaptées à celles de l'UEMOA ;
- une communication du Ministre de l'Economie, des Finances et des Privatisations pour le Conseil des Ministres sur l'application de la nomenclature budgétaire et du plan comptable de l'Etat adaptés aux normes de l'UEMOA relatives aux finances publiques. Cette communication présentée le 29 août 2001 par le ministre a reçu l'assentiment du Conseil des ministres ;
- un projet de décret portant désignation des acteurs du budget de l'Etat, des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor finalisé et adopté en Conseil des ministres ;

Il convient de signaler que la loi de finances 2001 fait du Ministre chargé des Finances l'ordonnateur principal unique du budget de l'Etat.

Le décret portant organisation et attributions de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique tient compte du principe de séparation des fonctions de Trésorier de celles

de Comptable public. Il restaure la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique dans sa mission de gestion de l'équilibre général de la monnaie et de l'économie.

Le décret confie également la gestion des opérations liées à la dette publique à un service central (Direction de la Dette Publique) de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, notamment en son article 26.

Enfin, il prend en compte le code de transparence de la gestion des Finances Publiques au sein de l'UEMOA, objet de la directive n° 2/CM/UEMOA du 29 juin 2000.

Le projet de nomenclature budgétaire a été validé le 02 novembre 2000 par les Chefs de services impliqués dans l'élaboration et la gestion du budget, conformément à l'article 7 de l'arrêté interministériel n° 007/MEFP/MPD/CAB du 15 juin 2000 portant création du Comité de mise en œuvre des directives de l'UEMOA relatives aux finances publiques. Il a été approuvé et mis en application par arrêté n°244/MEFP du 20/12/2001.

Le projet de nomenclature budgétaire prend en compte dans un budget unique, appelé Budget général de l'Etat, l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat. Outre les recettes fiscales, les recettes non fiscales et les produits divers, les ressources de l'Etat comprennent les emprunts et les dons liés aux projets et aux programmes économiques mis en place par le Gouvernement avec l'appui financier des bailleurs de fonds. En dehors des dépenses de fonctionnement et d'investissement public, les dépenses de l'Etat incluent l'amortissement et les charges de la dette publique tant intérieure qu'extérieure. Il a été approuvé et mis en application par arrêté n°243/MEFP du 20/12/2001.

Il convient de souligner que la mise en application de la nouvelle nomenclature budgétaire et du plan comptable adaptés aux normes de l'UEMOA nécessite la mise en place de matériels et de logiciels informatiques dont le coût global estimatif s'élève à huit cent douze millions (812.000.000), révisé à 1,3 milliards de FCFA.

La formation des acteurs des principales structures impliquées dans les finances publiques (préparation, contrôle exécution du budget de l'Etat) a eu lieu au mois de mai 2002. Elle a été donnée par une équipe d'experts de la Commission et de consultants.

La formation des utilisateurs des directives de finances publiques de l'UEMOA a été donnée par les cadres de l'administration togolaise en novembre 2002.

3. Les actions futures

Les actions à mener concerneront :

- (i) la rédaction des procédures comptables et la formation du personnel sur la nouvelle nomenclature comptable ;
- (ii) la vérification de la concordance entre le TOFE et les nomenclatures budgétaire et comptable.

Pour permettre l'application effective des directives de l'UEMOA, il est urgent que les mesures suivantes soient prises :

- (i) assurer le financement du volet informatique des nomenclatures budgétaire et comptable ;
- (ii) mettre rapidement en application le décret portant organisation et attributions de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;

- (iii) rendre opérationnelle assez rapidement la Cour des Comptes en nommant ses membres ;
- (iv) donner les moyens humains et matériels à l'Inspection Générale d'Etat et étudier l'opportunité de la mise en place de l'Inspection des Finances.

La date butoir de 30 septembre 2001 indiquée dans le Programme Intérimaire Renforcé pour l'application des réformes de l'UEMOA n'a pu être respectée à cause notamment de l'impossibilité de financer le volet informatique.

Le budget de l'Etat 2002 a prévu une dotation de 800.000.000 de FCFA pour le financement du volet informatique des nomenclatures budgétaire et comptable. Un appui extérieur pour la prise en charge de ces dépenses constituerait un excellent accélérateur pour la mise en œuvre des directives de finances publiques.

**MATRICE DES MESURES DU PROGRAMME INTERIMAIRE
RENFORCE**

**Matrice des mesures du programme intérimaire renforcé
Janvier à septembre 2002**

| Domaines d'action | Objectifs/Politiques | Stratégie/Mesures | Calendrier d'exécution/ services concernés | Etat d'avancement au 30août 2002 |
|---|--|--|--|--|
| I. Finances Publiques | -Renforcement de la consolidation de la situation financière | - Production du tableau de bord mettant en parallèle, les ouvertures de crédits, les engagements, les ordonnancements et les paiements | -Production mensuelle / -Dir. Contrôle Financier - Dir. Des Finances - Dir. Du Trésor | Tableau mensuel de crédits autorisés, engagement, ordonnancement et paiement élaboré à partir de mars 2002 |
| Réforme de la gestion budgétaire et comptable | -Amélioration de la gestion des finances publiques | - Mise en place des nomenclatures budgétaire et comptable | | Textes juridiques adoptés. Application effective liée à l'acquisition du matériel informatique |
| | - Suivi de l'exécution du budget | -Eviter l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs et extérieurs -Arrêt du remboursement des créances de l'Etat par des compensations ou apurements -Adoption du plan de trésorerie en Conseil de Cabinet | -Comité du plan de trésorerie -A partir du 28 février 2002/-Dir. Trésor -A partir de mars 2002 | Mesure non réalisée Mesure partiellement réalisée Mesure non encore réalisée |
| | - Amélioration du niveau des recettes | - Révision de la fiscalité du secteur de la téléphonie - Révision des conditions d'octroi des exonérations -Suivi des intérêts de l'Etat dans les entreprises où l'Etat est actionnaire | -A compter de juin 2002/ Ministère de l'équipement -Début mai 2002/- Douanes et Impôts - février 2002/- Dir. Trésor | Mesure réalisée Séance de travail avec les services concernés en vue d'arrêter les modalités pratiques. Suivi en cours |

| Domaines d'action | Objectifs/Politiques | Stratégie/Mesures | Calendrier d'exécution/ services concernés | Etat d'avancement au 30 juin 2002 |
|---------------------|---|--|--|--|
| Produits pétroliers | - Assurer le fonctionnement flexible du mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers | - Révision de la structure des prix des produits pétroliers - Mettre la structure des prix des produits pétroliers en conformité avec le nouveau dispositif régional de l'UEMOA | - Mars 2002/ - Comité de Suivi des Fluctuations des Prix des Produits Pétroliers | Structure de prix modifiée par arrêté interministériel n°006/MCITDZF/ MEMEPT/MEFP du 12 avril 2002 |
| | - Maîtrise des dépenses | - Maintien des dépenses de personnel à leur niveau de 2001 en dépit des recrutements programmés - Allocation adéquate aux secteurs santé, éducation et social. - Poursuite du gel des avancements et promotions - Eviter les dépenses exceptionnelles non prévues | - Tout au long de la gestion 2002/ -Dir. du Budget et des Finances -Dir. des Finances | Dépenses de personnel exécutées dans la limite des prévisions budgétaires. Allocation budgétaire conséquente cependant l'exécution ne suit pas - Gel effectif reconduit pour le budget 2002 mesure réalisée |
| | | - Poursuite du contrôle des consommations d'eau, d'électricité et de téléphone des administrations publiques. | | Mesure en cours de réalisation |
| | | - Renforcement des services de gestion de la dette en ressources humaines et matérielles - Réconciliation des données de la dette avec celles des créanciers pour préparer le Togo au PPTE | -Ministère des Finances - Direction de la Dette | Mesure non encore exécutée Mesures en cours d'exécution. Dette de 11 créanciers réconciliée sur 24 |
| | - Renforcement des capacités de gestion du Trésor | - Recensement et clôture des comptes des administrations dans les banques commerciales hormis certains comptes projets - Meilleur suivi de la trésorerie de l'Etat à la BCEAO | - mai 2002/ -Dir. Trésor - Toute la gestion 2002/ - Dir. Trésor | Recensement de tous les comptes réalisés. Les dispositions sont en cours en vue de la clôture des comptes hors projets Suivi quotidien effectué |

| Domaines d'action | Objectifs/Politiques | Stratégie/Mesures | Calendrier d'exécution/ services concernés | Etat d'avancement au 30 juin 2002 |
|---|--|---|---|---|
| | Mise en œuvre des réformes communautaires - | - Accélération de la mise en œuvre des directives de l'UEMOA | - 2002/ --Commission de mise en œuvre des directives de l'UEMOA | Séminaire de formation des formateurs en finances publiques réalisé en mai 2002 Séminaire de préparation du budget selon la nouvelle nomenclature en juin 2002 à Lomé et en août 2002 à l'intérieur du pays. |
| II. Réformes structurelles Entreprises Publiques Filière coton | - Limitation du déficit porté par la SOTOCO | - Répartition équitable de la perte potentiel de la campagne entre la SOTOCO et les égreneurs - Apurement des créances détenues sur les égreneurs privés ; - Réduction à 10 jours du délai de paiement des égreneurs ; - Etude diagnostique du secteur coton | - Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatisations - Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et la Pêche | Mesures non encore réalisée |
| CEET | | - Clôture comptable de la mise en concession de la CEET et reversement du résultat de la dernière année d'exploitation au profit de l'Etat | - Juillet 2002/ - DIGA | Rapport définitif sur l'arrêté des comptes de la CEET au 30 novembre 2000 par le cabinet FICAO en août 2002 |
| TOGOTELECOM | - Poursuite et renforcement des privatisations | - Appel d'offres pour TOGOTELECOM | - Commission de Privatisation | Le cabinet conseil du gouvernement a déposé son rapport sur les propositions de stratégie de privatisation en juin 2002 |

| Domaines d'action | Objectifs/Politiques | Stratégie/Mesures | Calendrier d'exécution/ services concernés | Etat d'avancement au 30 juin 2002 |
|--------------------------|---|---|--|---|
| Secteur bancaire | - Accélérer le processus de privatisation | - Désengagement de l'Etat du secteur bancaire et poursuite des privatisations des banques : SNI, BTB, BTCL, SIAB : lancement d'appels d'offres | - Fin février 2002 | SNI : dossier de demande d'agrément déposé par le repreneur à l'étude à la BCEAO BTB : évaluation des 2 offres reçues les repreneurs seront invités incessamment en vue des négociations UTB : gestion intérimaire de 15 mois à partir d'octobre 2002 Privatisation à la fin de la gestion intérimaire |
| | | | | CET : offre unique reçue en cours d'évaluation SIAB : Définition de la stratégie en cours. |
| Bonne Gouvernance | - Renforcer la bonne gouvernance | - Renforcer la coordination entre la Commission Nationale de Recouvrement des Créances des Banques, des Etablissements Financiers et Autres Institutions et la Commission Nationale de Lutte contre la Corruption et le Sabotage Economique | | En cours de réalisation |
| | | - Achever le DSRP intérimaire - Transmission du DSRP à Washington | - Avril 2002/ - Cellule DSRP - Mai 2002/ - MEFP | Projet du DSRPI élaboré et sera examiné incessamment par les parties prenantes |